18-08-2023

- **Promotions**

- Rémunération **[1]**

Campagne 2023.
Il appartient aux IEN de rédiger leurs avis et ce sera, dans un 3ème temps, à M. l'Inspecteur d'Académie de notifier les siens qui seront évidemment décisifs.

Cette fiche est à nous retourner lorsque chacun aura pu prendre connaissance de l'Avis final donné par le DASEN 37 via I-Prof.

URL source: https://www.snuipp37.fr/snu2/fiche-contr%C3%B4le-passage-classe-exceptionnelle-2023

Liens
[1] https://www.snuipp37.fr/snu2/r%C3%A9mun%C3%A9ration